

L'Enseignement de spécialité EPPCS

	Candidat SCOLAIRE	Candidat INDIVIDUEL
Détails sur la catégorie de candidats concernés	Uniquement les candidats inscrits dans un établissement scolaire public ou établissement privé sous contrat Education nationale en voie générale qui a reçu l'habilitation. 13 établissements de l'académie proposent cet enseignement	-Candidats CNED scolaires sous statut réglementé -Candidats CNED libres ou à la carte -Candidats des établissements privés hors contrat -Candidats non scolarisés
CANDIDAT DE PREMIERE		
Textes réglementaires	BOEN n°25 du 24/06/2021 (programme) Note de service du 24/03/2022 modifiée par la note de service du 26/09/2023 (évaluation) Site EPS	BOEN n°25 du 24/06/2021 (programme) Note de service du 29/07/2021 modifiée par la note de service du 26/09/2023 (évaluation) Site EPS
Détails des épreuves	Evaluation en contrôle continu (CC).	Evaluation ponctuelle pour l'EDS non poursuivi en terminale (coef.8) <i>Partie pratique</i> (15 min) : Choix d'une activité parmi les trois suivantes : demi-fond, danse, musculation <i>Partie orale</i> (15 min) : exposé de 5 min maximum présentant une problématique issue de son carnet de suivi en référence au programme de la spécialité. L'exposé est suivi de questions du jury sur la culture sportive, sur la capacité à faire des liens sur sa propre pratique. <i>Carnet de suivi</i> (30 pages maximum) à transmettre au rectorat au plus tard 15 jours avant l'évaluation orale.
Dispense	Un candidat faisant l'objet d'une dispense dans l'enseignement obligatoire d'EPS ne peut pas se présenter à l'épreuve terminale dans l'EDS EPPCS.	Un candidat faisant l'objet d'une dispense dans l'enseignement obligatoire d'EPS ne peut pas se présenter à l'épreuve terminale dans l'EDS EPPCS.
CANDIDAT DE TERMINALE		
Textes réglementaires	BOEN n°15 du 14/04/2022 Site EPS	BOEN n°15 du 14/04/2022 Site EPS Note de service du 26/09/2023
Droit à l'image	Avant l'épreuve orale , le candidat doit effectuer un enregistrement audiovisuel d'une prestation physique dans une activité de son choix. Il sera réalisé au cours du cycle terminal dans l'établissement et enregistré sur une clé USB. Lors de l'inscription à l'examen sur Cyclades , le candidat ou son représentant légal s'il est mineur doit accepter de donner son consentement pour l'enregistrement audiovisuel de sa prestation et son visionnage par les membres du jury dans le cadre de l'examen.	Non concerné
Détails des épreuves	Evaluation (en ponctuel) terminale en mai/juin (coef. 16) <i>Partie écrite</i> (3h30) <i>Epreuve orale</i> (30 min) qui comprend : - <i>Partie pratique</i> (15 min) : 3 mois avant l'épreuve, choix de deux champs d'apprentissage (CA) par les autorités académiques. Le candidat choisit une activité parmi les deux proposées dans son établissement en lien avec les deux CA retenus. Passage de l'épreuve dans l'établissement du candidat. - <i>Commentaire d'une prestation physique</i> (15 min) : enregistrement audiovisuel au préalable d'une prestation physique de 1 à 3 min. Présentation, commentaire et analyse de 5 à 7 min au jury par le candidat de l'enregistrement audiovisuel, suivis de questions du jury.	Evaluation (en ponctuel) terminale en mai/juin (coef. 16) <i>Partie écrite</i> (3h30) <i>Partie orale</i> (30 min) qui comprend : - <i>Epreuve pratique</i> (15 min) : 3 mois avant l'épreuve, choix par le candidat d'une activité parmi deux proposées par les autorités académiques. Passage de l'épreuve dans un centre d'examen de l'académie. - <i>Entretien oral</i> (15 min) : Questions du jury amenant le candidat à commenter et analyser sa pratique.

	Candidat SCOLAIRE	Candidat INDIVIDUEL
CANDIDAT DE TERMINALE		
Détails des épreuves	<p><u>Candidat SHN :</u> La partie écrite : - Epreuve écrite sans adaptation particulière</p> <p>La partie orale : - Dispense de la partie pratique physique sous réserve de s'être présenté aux deux autres épreuves. - Commentaire d'une prestation physique enregistrée pouvant porter sur sa spécialité sportive</p>	<p><u>Candidat SHN :</u> La partie écrite : - Epreuve écrite sans adaptation particulière</p> <p>La partie orale : - Dispense de la partie pratique physique sous réserve de s'être présenté aux deux autres épreuves. - Entretien où les questions du jury amènent le candidat à commenter et analyser son parcours sportif au cours du cycle terminal, à réfléchir sur sa propre pratique en lien avec sa culture sportive.</p>
Dispense	<p>Un candidat faisant l'objet d'une dispense dans l'enseignement obligatoire d'EPS ne peut pas se présenter à l'épreuve terminale dans l'EDS EPPCS.</p> <p>Les candidats en situation de handicap ou en inaptitude partielle permanente ou temporaire peuvent bénéficier d'une pratique adaptée pour la partie pratique et physique de l'épreuve orale, sans dispense de l'épreuve.</p>	<p>Un candidat faisant l'objet d'une dispense dans l'enseignement obligatoire d'EPS ne peut pas se présenter à l'épreuve terminale dans l'EDS EPPCS.</p>